Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261103-D_2026_115-DE

N° 2026-115 **03/11/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : TRANSITION ECOLOGIQUE & CENTRALITES
Service : Aménagement Durable
Objet : Renouvellement Convention d'Occupation Temporaire - Maison éclusière des Bateliers à Redon
Annexe : Projet de Convention d'Occupation Temporaire

Le Président de REDON Agglomération,

Depuis 2018, la région Bretagne met gracieusement à disposition la maison éclusière située 12 rue de l'Union, à REDON Agglomération dans le cadre du projet urbain Confluences 2030 mené en partenariat avec les villes de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon.

Conformément aux précédentes conventions d'occupation temporaire, cette maison, dénommée la Maison Confluences 2030, est devenue un lieu central pour la mise en vie du projet, l'animation du quartier et l'accompagnement des initiatives locales associatives et citoyennes.

REDON Agglomération a sollicité auprès de la Région, le prolongement de cette occupation, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2027, afin de poursuivre l'accompagnement des projets et des acteurs locaux.

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 décembre 2017 demandant à la Région Bretagne l'attribution de la maison éclusière des Bateliers pour en faire un lieu de concertation dans le cadre du projet Confluences 2030 ;

VU la délibération n°2026_173 du 15 juin 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU la demande de REDON Agglomération, en date du 2 octobre 2026, de prolonger la COT pour une durée d'une année ;

CONSIDERANT l'enjeu stratégique pour le projet Confluences 2030 que constitue cette maison éclusière comme lieu d'information et de partage du projet ;

CONSIDERANT les projets développés depuis 2018 et les dynamiques associatives accompagnées au travers de l'occupation de la Maison Confluences, en faveur du projet ;

CONSIDERANT les modalités de mise à disposition prévues à la convention d'occupation temporaire ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261103-D_2026_115-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'accepter la mise à disposition de la maison éclusière des Bâteliers, située 12 rue de l'Union, à Redon, à titre gracieux, du 01.01.2027 au 31.12.2027 ;**

- **de signer la convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition de la Maison éclusière des Bâteliers (12 rue de l'Union) à Redon, ainsi que tout document afférent à cette décision**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34